



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le dix octobre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 4 octobre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM BARON, BORRELLY, BORROD, BROUXEL, COMBE, COSSU, DELANGE, DUMAS, GIRARD, GUIGNARD, JULIAT, LACROIX, LEFEVER, LIVENAIS, MATHIEU, MICHEL, OZIL, PETIT, TOMATIS, TRIBOLET

**ABSENTS** : MM DALESSANDRI, FRILLICI, LHUILLIER,

**POUVOIRS** : Monsieur LHUILLIER à Monsieur BORRELLY et Monsieur FRILLICI à Monsieur PETIT

**SECRETAIRE** : Madame BORROD

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une promesse de vente a été signée le 23 septembre dernier entre les conjoints Delorme et le groupe Bouygues pour les terrains situés au centre bourg. La Commune sera très vigilante à la réalisation des équipements qu'elle souhaitait voir se réaliser sur ce terrain à savoir une maison médicale et une résidence pour personnes âgées. L'emplacement réservé instauré sur ces parcelles ne sera levé qu'à la condition que ces équipements voient le jour.

Monsieur le Maire indique aussi que les conjoints Delorme se désistent du recours qu'ils avaient émis à l'encontre du permis de construire de l'immeuble "le Belandré".

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 septembre dernier : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité. Puis lecture de l'ordre du jour est faite.

### **I) ASSAINISSEMENT**

#### **➤ Conventions de tréfonds**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 septembre 2011, le conseil municipal a approuvé les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement. Il indique que pour procéder à la réalisation de ces derniers, il est nécessaire d'établir des autorisations de passage valant promesse de concessions de tréfonds entre la commune et les propriétaires des terrains traversés, les associations syndicales des lotissements "Bel Air 3", "les Peupliers" et "les Sapins".

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (Madame BORROD étant la Présidente de l'association syndicale du lotissement "les Sapins" n'a pas pris part au vote) approuve les termes des dites conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **II) TRAVAUX**

#### **➤ PSIG**

Monsieur LEFEVER expose que suite à la consultation lancée pour la recherche d'un conducteur d'opération, 7 offres ont été reçues dont 2 hors délais. Conformément au règlement de la consultation, le classement a été effectué en fonction des critères suivants :

- Références du prestataire : 40 %
- Prix des prestations : 40 %
- Moyens du prestataire : 20 %

Le prestataire retenu est la SEMCODA pour un montant de 80 000 € HT. Le marché sera notifié courant de la semaine 42 pour respecter le délai réglementaire entre la notification aux candidats non retenus et la date de signature du marché.

#### ➤ **Maison des associations**

Monsieur LEFEVER expose que suite à la consultation lancée pour la recherche d'un maître d'œuvre, 5 offres ont été reçues. Conformément au règlement de la consultation, le classement a été effectué en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 40 %
- Prix des prestations : 60 %

Le prestataire retenu est le cabinet d'Architectes PAILLASSON pour un montant de 78 500 € HT pour un montant de travaux estimés à 950 000 € HT. Le marché sera notifié courant de la semaine 42 pour respecter le délai réglementaire entre la notification aux candidats non retenus et la date de signature du marché.

#### ➤ **Bâtiment "Vieux Marseille" : lancement de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment "Vieux Marseille". Il indique que la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée et que le délai de remise des offres est fixé au 26 octobre 2011 à 12 heures.

### **III) PERSONNEL**

#### ➤ **CNFPT : formation du personnel**

Monsieur le Maire expose la demande du Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) soutenue par l'Association des Maires de France. Le Parlement a adopté un amendement dans la loi de finances rectificatives pour 2011, qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0.9 %. Cette décision impute les ressources de cet établissement de 33.8 millions d'euros par an. L'impact pour la ville serait de 500 € par an.

Le conseil municipal par 20 voix pour et une abstention (J. OZIL) demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation afin de ne pas pénaliser la formation professionnelle des agents territoriaux. Ce vœu sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain.

#### ➤ **Recrutement d'un ASVP**

Afin de pallier le congé maternité de l'agent de police, un recrutement d'un agent de surveillance des voies publiques (ASVP) vient d'être lancé.

### **IV) SEMCODA**

#### ➤ **Rapport d'activités 2010**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'activité 2010 de la SEMCODA. Il indique que l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel d'activités présenté.

#### ➤ **Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4V**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, des communes de Savoie font appel à la SEMCODA pour les assister dans leurs projets : Aix les Bains, Albens, Albertville, Le Chatelard, Lescherains, Randens. Depuis 3 ans la SEMCODA intervient en soutien de l'OPHLM d'Ugine de la ville d'Ugine pour leurs projets de logements. De là l'idée a été émise de créer une société d'économie mixte avec la ville. Pour rendre viable cette structure, le territoire d'intervention de la future SEM a été élargi au bassin d'habitat d'Albertville. Les principaux actionnaires seraient la SEMCODA pour 2.5 % du capital (soit 50 000 €), les villes d'Ugine et d'Albertville pour 40 % environ chacune, le Département de la Savoie, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, l'OPAC de Savoie pour 2.51 %, l'OPHLM d'Ugine et celui d'Albertville pour 3.78 %, le Val d'Arly pour 0.30 %, diverses entreprises pour 0.75 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise expressément la SEMCODA à participer au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V à hauteur de 50 000 € soit 2.5 % du capital, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1524-5 15<sup>ème</sup> alinéa.

## V) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Commission intercommunale des impôts : la communauté de communes doit constituer une commission des impôts. Les personnes suivantes ont été désignées :

Elus : titulaire : Jean-Pierre BARON suppléant : Claude LEFEVER

Membre de la commission impôts locaux titulaire : Bernard JULIAT suppléant : Fabrice MATHIEU

Inscrits au rôle des taxes mais non domiciliés sur la commune titulaire : Jean DA SILVA suppléant : Josiane RIBAUT

➤ Rapport d'activités 2010 de la Communauté de communes Centre Dombes : présentation du rapport annuel d'activités de la communauté de communes, conformément au code général des collectivités locales. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

➤ Syndicat des rivières des territoires de la Chalaronne : lors de sa réunion du 6 juillet dernier, le comité syndical du SRTC a décidé la mise en place d'une commission inondation dont le but serait de travailler sur la suite à donner à l'étude hydraulique de 2011 et notamment le programme de construction des aménagements de lutte contre les inondations, la suite à donner à l'étude de ruissellement, définir le programme à conduire, hiérarchiser les enjeux et trouver des solutions financières. La commune a indiqué son intention de participer à cette commission.

➤ Prochaines réunions de la commission « révision du PLU » les jeudis 20 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2011 à 19 heures.

➤ Compte rendu de la commission "sécurité " du 3 octobre par Monsieur BORRELLY

➤ Compte rendu de la réunion du conseil municipal d'enfants du 8 octobre par Mme Joëlle TRIBOLET.

➤ Inauguration du centre technique municipal programmé le 18 novembre en partenariat avec EDF ENR.

➤ Travaux :

- Goudronnage de l'Impasse de la Forge réalisé
- Ilôt directionnel de la route de Trévoux et du chemin de l'Hôpital achevé
- local à la cantine est en voie d'achèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

La Secrétaire de Séance,  
Simone BORROD

Le Maire,  
Jean-Pierre BARON